



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Activité libérale ou salariée de médecin généraliste Châtillon-en-Diois – Parc naturel régional du Vercors

Les communes du secteur de Châtillon-en-Diois, composé de 5 villages de la Haute Vallée de la Drôme intégrés à un patrimoine naturel et culturel riche, cherche un/une médecin généraliste suite au départ de deux praticiens exerçant dans le cadre d'un cabinet secondaire. Une activité libérale ou salariée est envisageable en fonction des préférences du/de la professionnel(le) concerné(e).

Le cadre d'exercice

Les communes du secteur de Châtillon-en-Diois (Boulc, Châtillon-en-Diois, Glandage, Menglon, Saint-Roman) appartiennent au canton du Diois, situé en haute vallée de la Drôme. Leur appartenance au territoire du Parc naturel régional du Vercors, et la proximité de la rivière Drôme notamment, en font un lieu de vie attractif, et un territoire touristique doté d'infrastructures d'hébergement et de restauration.

Châtillon-en-Diois est située à :

- 83 km / 1h23 de Valence
- 84 km / 1h23 de Montélimar
- 84 km / 1h32 de Grenoble

La ville de Die, sous-préfecture de la Drôme (4 600 habitants), réunissant une offre complète de commerces et services (gare, hôpital, grandes surfaces, collège/lycée,...) est située à 14 km / 15 min.

Ce bassin de vie représente 1 631 habitants et offre de nombreux services quotidiens :

- Ecoles maternelle et primaires, multi-accueil pour enfants
- Commerces de proximité, agence postale, zone artisanale
- Equipements touristiques nombreux : hébergements, restauration, activités de loisirs
- Une vie associative, culturelle et sportive dynamique

Le poste

L'activité de consultations médicales était jusqu'à présent exercé par des médecins installés à Die, dans le cadre d'un cabinet secondaire situé à Châtillon-en-Diois. Un cabinet médical est mis à disposition par la commune, et des travaux sont actuellement envisagés pour **l'aménagement d'un espace de santé sur la commune**. Le/la médecin généraliste installé(e) à Châtillon-en-Diois bénéficie en effet d'une **dynamique de travail commune avec les autres professionnels de santé** du territoire : cabinet infirmier, pharmacie, résidence autonomie, ostéopathe...

Un projet de **communauté professionnelle territoriale de santé** est par ailleurs en cours de construction à l'échelle du Diois, associant l'ensemble des professionnels de santé du territoire et le centre hospitalier de Die. Il prévoit des modalités de travail communes pour la prise en charge des soins non programmés et le suivi des patients.

Une **solution de téléconsultation**, permettant un relais des consultations proposée in situ, est en place sur le territoire. Les **urgences du centre hospitalier de Die**, ouvertes 24h/24, sont situées à 15 min de Châtillon.

Le territoire est classé en zonage prioritaire (ZIP) pour l'activité médicale ainsi qu'en zone de revitalisation rurale (ZRR), rendant le/la professionnel(le) souhaitant s'installer en exercice libéral éligible à de multiples **aides à l'installation**. Les communes envisagent aussi une **activité salariée** si cette option correspondait aux besoins du/de la médecin.

Contacts

Une aide peut être proposée par les communes et la Communauté des communes du Diois pour les diverses démarches liées à une installation sur le territoire (aide au logement, etc...) : contact 04 58 17 44 62 / sonia.rochatte@paysdiois.fr